

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 3 (1893)

Artikel: Les manuscrits de l'Avignonnais Gaucher Blégier
Autor: Vallentin, Roger
Kapitel: IV
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On remarquera que certaines pièces sont groupées ensemble sans distinction du lieu de leur émission, telles que les francs à pied, les francs à cheval, les réaulx, les ryders ou cavaliers, les saluts, etc.... Cela tient à ce que leur poids et leur titre étaient partout identiques. Les indications, comme poids et comme valeur, sont toutes exactes. Quant à la valeur du denier de ces pièces, plusieurs chiffres sont faux.

Les « escus de Rey » désignent des écus du Roi de France, au poids affaibli de 2 d. 14 grains. Les « escus viells » sont également des écus français, mais de Charles VI.

Toutes les évaluations sont faites en monnaie courante d'Avignon, de même que dans les deux premiers textes et dans tous les textes suivants.

Cette suite de trente types de monnaies d'or ne comprend que les monnaies les plus en faveur. Elle ne mentionne pas les florins d'Orange et d'autres espèces de la région que nous retrouverons plus loin. C'est en définitive une table très sommaire des principales pièces d'or qui circulaient à Avignon en 1511.

IV.

Notre manuscrit contient ensuite une table de multiplication, des sentences, des proverbes, des vers, l'aunage des toiles grossières et des toiles fines, le nom et la couleur des pierres précieuses, puis le poids de quelques monnaies d'or.

Ayssy ⁽¹⁾ *s'ensuit le poys de l'or de totes païs.*

Nobles d'Angleterro..... d. 6.

(1) Ici.

Réaulx, Escus de Tholozo, Francs à pié.....	d. 3, gr. 6.
Escus Vieulhez et Francs à chival.....	d. 3, g. 7.
Escus, Moutons et Florins d'Alamagne, bons.....	d. 2, g. 22.
Dobles d'Espagnho et Mores ⁽¹⁾	d. 6, g. 4.
Florins de papo de royno vielz ⁽²⁾	d. 2, g. 8.
Florins de Aragon.....	d. 2, g. 23.
Florins de Chat ⁽³⁾	d. 2, g. 16.
Moutons.....	d. 2, g. 4.
Arfonsin val lo ducat ⁽⁴⁾	d. 4, g. 12.
Ducas bons et turs (<i>sic</i>) ⁽⁵⁾	d. 3.
Lions de Borgogne.....	d. 3, g. 16.
Salus de Borgogne.....	d. 3.
Rides de Borgogne.....	d. 3, g. 4.
Pitres de Borgogne ⁽⁶⁾	d. 3, g. 17.

Quelques poids diffèrent de ceux indiqués dans le texte précédent. Cela tient sans doute à ce que notre Avignonnais a étudié cette fois des pièces provenant d'autres émissions, car il n'a dû relever que le poids de pièces bien conservées. D'autre part, ses textes n'étant pas accompagnés de dessins comme le *Livre du Changeur Duhamel*, on ne peut faire des attributions aussi précises qu'on l'eût désiré et s'assurer si les poids ci-dessus concordent très exactement avec ceux donnés par les auteurs.

(1) Doubles de Castille et doubles Marroquins.

(2) Ces vieux florins de Provence sont ceux dits *de la Sentence* et ceux dits *de camera* (R. Num. 4886. BLANCARD. *Sur le florin provençal*).

(3) Florins dont j'ignore l'origine. LE BLANC (ord. du janvier 1470), LAUGIER (ord. du 2 janvier 1479) dans sa *Monographie des Monnaies de René d'Anjou* et BLANCHET dans son *Hist. monétaire du Béarn* (ord. du 30 nov. 1489 et du 20 mars 1493) citent ces pièces qu'aucun auteur n'a encore pu identifier.

(4) Voir la note du 2^me texte.

(5) Ducats durs au toucher.

(6) Florins des ducs de Bourgogne. *Le livre du changeur Duhamel* (p. 58) publié par M. Blanchet donne de même le nom de « bonnes obolles *petre* » à un florin frappé à Coblentz. Les quatre dernières pièces du document n° 4 sont des lions, des saluts, des cavaliers et des florins battus non en Bourgogne, mais par les ducs de Bourgogne. LE BLANC cite (p. 232) dans l'ordonnance du 4 janvier 1470 les « Piètres de Flandre et de Brabant. »